



SAVOIR CONSERVER ET MULTIPLIER LES SEMENCES PAYSANNES POTAGÈRES (2 JOURS - 12 HEURES)

OBJECTIFS

Comprendre et maîtriser la conservation et la multiplication des semences potagères.

PROGRAMME

Jeudi 30 août

Quelques définitions et notions : autogamie, allogamie, plante annuelle, bisannuelle, entomophile, anémophile, durée... Conseils de base pour une production de semences de qualité : risques de croisements, importance de la sélection et ses critères, préservation de la diversité génétique. Techniques de production de semences en fonction des espèces potagères (laitue, chicorée, courges, concombres, tomates...) : Connaissance du végétal ; Conditions de culture et techniques pour la production de semences ; Conditions et techniques de récolte, de tri, de séchage et de stockage. Visite au champ et mise en pratique (extraction de semences de tomates).

Vendredi 31 août

Visite de l'entreprise BiauGerme, artisan semencier. Comprendre les acteurs et les filières de développement des semences potagères. La réglementation relative à la production et à la commercialisation de semences. Visite d'une ferme spécialisée dans la production de semences potagères. Techniques de production, avantages et inconvénients, matériel nécessaire.

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques et visite de l'entreprise BiauGerme et d'une ferme productrice de semences pour le BiauGerme.



**Jeudi 30 et Vendredi 31 août
2018**



**à Roquefort (Gers - 32) et
Montpezat (Lot et Garonne
47)**

Intervenants : J1 : Marie-Joseph PORTET, formatrice. J2 : Philippe CATINAUD et Christian BOUE, producteurs du GIE BiauGerme.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Savoir conserver et multiplier les semences paysannes potagères.

DATES : Jeudi 30 et Vendredi 31 août 2018.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire

Salarié(e) Porteur de projet

Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 16 août** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure

32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :

05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

SAVOIR CONSERVER ET MULTIPLIER LES SEMENCES PAYSANNES POTAGÈRES

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 12 heures.

Public : Agriculteurs et porteurs de projet.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : 30 août de 9h30 à 17h30 chez Marie Joseph PORTET, Id le Grenier - 32390 ROQUEFORT et 31 août de 10h30 à 16h30 au Biau Germe Id Fauret - 47360 Montpezat.

Repas de midi : Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : nous consulter. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités : Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.